

# **Le PPPE**

## **Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles**

COSP du 9 novembre 2020

# Contexte

- le MESRI et le MENJS ont décidé de créer ensemble une nouvelle **formation hybride** au professorat des écoles
- Cette nouvelle formation conjuguera **pluridisciplinarité, professionnalisation, initiation à la recherche, excellence** et **ouverture sociale**
- Elle pourra déboucher **sur un Master MEEF 1<sup>er</sup> degré** ou permettra une orientation vers d'autres formations (nécessité de penser la réorientation)
- Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à la **labellisation par le MESRI** de ces PPPE, portés par une université en partenariat avec un lycée, avec pour objectif l'**ouverture d'au moins 1 parcours par région académique à la rentrée 2021**.
- La capacité d'accueil de chacun de ces parcours sera comprise entre **30 et 40 étudiants**.

# Présentation du PPPE

- Le PPPE est un **parcours de licence, porté par une université et donnant lieu à l'attribution de 180 ECTS** en cas de succès.
- Il est opéré à **part égale entre le lycée et l'université** et débouche de façon naturelle sur le Master MEEF 1<sup>er</sup> degré, garantissant à ce titre un continuum de formation de cinq ans préparant au CRPE
- Le parcours comportera une dimension **fortement pluridisciplinaire** (=> préparer à la polyvalence du métier de PE)
- Le parcours prépare au **diplôme national de licence**, prioritairement (mais non exclusivement) en mathématiques et en lettres
- Il inclut une **sensibilisation à l'environnement institutionnel** du MENJS et plus généralement du **cadre de la fonction publique d'éducation**
- Il comporte une **dimension de formation à et par la recherche** (notamment par une initiation aux méthodologies de la recherche en deuxième et troisième années)
- Les équipes enseignantes du lycée et les équipes pédagogiques du supérieur travailleront conjointement => une articulation optimale du parcours.

## **Une universitarisation progressive sur trois ans :**

- L1 : 75% au Lycée et 25% à l'Université
- L2 : 50% au Lycée et 50% à l'Université
- L3 : 25% au Lycée et 75% à l'Université

## **Une professionnalisation progressive sur trois ans :**

- L1 : un stage d'observation de trois semaines
- L2 : un stage d'observation et de pratique accompagnée de trois semaines
- L3 : un stage de mobilité internationale de quatre semaines => (CAPEFE)

## **Organisation annuelle :**

- L1 et L2 : 28 semaines de cours par an + 3 semaines de stage en école : 31 semaines
- L3 : 27 semaines de cours + 4 semaines de mobilité à l'étranger : 31 semaines

# Calendrier

Début octobre 2020	Lancement de l'AMI Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles
20 novembre 2020	Date limite d'envoi des lettres d'intention par les établissements en réponse à l'AMI
Semaine du 23 novembre 2020	Examen des lettres d'intention par la commission
27 novembre 2020	Annnonce des résultats de l'AMI et des établissements labellisés « PPPE »
27 novembre 2020-15 décembre 2020	Mise en ligne sur Parcoursup
Janvier 2021- 1 <sup>er</sup> juin 2021	Accompagnement des PPPE labellisés : Définir la maquette du parcours en unités d'enseignement articulant les enseignements à l'université à ceux du lycée
Septembre 2021	1 <sup>ère</sup> rentrée des Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles

# Le projet en Bourgogne

- Choix de l'uB = Parcours adossé à la licence EFEC (plus-value!)
- Choix de du Rectorat = lycée Fourier Auxerre

⇒ Pas de perte de vivier en licence EFEC

⇒ Pas de « concurrence » avec Dijon et Nevers

⇒ Volonté académique de maillage du territoire

⇒ Objectif d'ouverture sociale

⇒ INSPE est dans le dispositif

⇒ conforter le vivier M1 d'Auxerre

# La lettre de réponse à l'AMI

- La structuration du partenariat université-lycée,
- la mention de licence à laquelle le parcours sera adossé,
- tous les éléments permettant de justifier la pertinence du partenariat (situation géographique et transports, adéquation avec un vivier d'étudiants, présence d'un internat, expérience des équipes pédagogiques envisagées, etc.),
- la description de la méthode utilisée pour la co-construction du contenu pédagogique des enseignements dispensés entre les équipes de l'université et les équipes du lycée,
- éventuellement, le descriptif des UE envisagées pour l'université,
- les dispositifs d'accompagnement pour la réorientation des étudiants en cas d'échec en première ou en deuxième année ,
- les modalités d'évaluation envisagées (jurys communs, suivi des cohortes, etc.).

=> Volonté commune de répondre mais on dépose sous condition de garantie de financement par la DGESIP (et ce, avant Parcoursup)